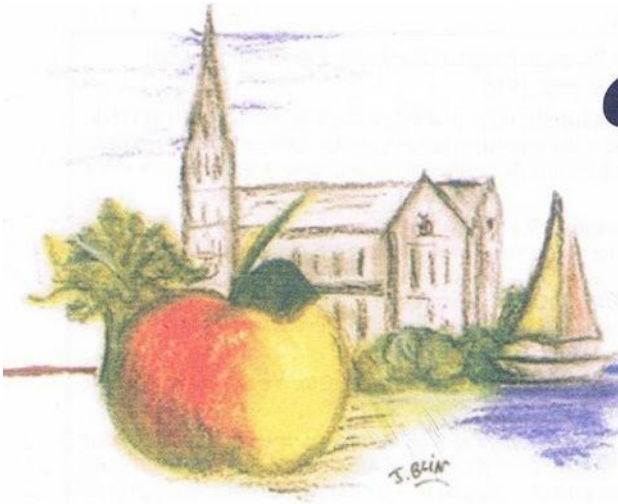

Pleudihen Village

16/09/2022 n°2160

JOURNÉES DU PATRIMOINE ET REMISE DES CLÉS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

A l'occasion des Journées du Patrimoine, plusieurs artisans et sites vous ouvrent leurs portes (cf programme Pleudihen Village du 09/09/22 ou sur notre site internet). Merci à eux et aux bénévoles qui participent à organiser ces journées de découverte. Coïncidence du calendrier, c'est ce même dimanche qu'en tant que maire je remettrai les clés d'un « haut lieu » patrimonial de notre commune, celles de notre église que je confierai symboliquement au Père Aimé Ouattara qui devient officiellement notre nouveau Curé. Un événement important pour les paroissiens et qui représente aussi un marqueur de notre vie communale dont l'histoire reste étroitement attachée à celle de sa paroisse et de son indissociable clocher.

Cet édifice constitue un amer dans le paysage symbolisant tout autant notre commune que sa paroisse. L'occasion de rappeler qu'à l'origine, la paroisse primitive de Pleudihen (ou Pludihen), qui dépendait de l'évêché de Dol, englobait, outre La Vicomté, Saint-Hélen, Lanvallay, Saint-Solen et Tressaint. Ces 4 dernières paroisses deviendront indépendantes au cours des XII° et XIII° siècles. Ce n'est qu'en 1790 que Pleudihen est érigée en commune. En 1877, la création de la commune de la Vicomté fixera nos limites actuelles. C'est encore un événement paroissial qui est à l'origine de l'indépendance de La Vicomté…

A Pleudihen, l'ancienne église romane datait du XIII° siècle. Tiphaine Raguenel, née à La Bellière, femme de Du Guesclin, y fut baptisée en 1335. En 1861, l'église est jugée trop petite et en mauvais état pour les 5 000 habitants de la paroisse. De cette première église subsistent un bas-relief *« Gethsémani »* et une vierge polychrome. La construction d'une nouvelle église est alors envisagée. La première pierre est posée le 17 mars 1867. Le chantier durera 13 ans, subissant quelques problèmes avec le financement, le changement d'entrepreneurs, mais aussi avec les contraintes dues au maintien de l'ancienne église le plus longtemps possible. Le chœur de la nouvelle église est construit alors que l'ancienne n'est pas encore détruite. Elle est consacrée le 28 octobre 1878, bien qu'elle ne soit terminée car la tour est toujours en chantier. Les matériaux utilisés sont le granit, bleu et beige, et le tuffeau pour son clocher et les piliers et ogives intérieurs. La flèche, construite en pierre blanche des Charentes, ne sera posée qu'en 1880 et l'église réellement achevée en 1881. Il faut remarquer à l'intérieur, les fonds baptismaux, la chaire qui date de 1885, le maître-autel du chœur réalisé en 1886 et un ensemble remarquable de vitraux de la fin du XIX° siècle.

Dans le même temps, l'église Sainte-Anne de La Vicomté fut construite, elle aussi, à partir de 1867. Elle est à l'origine de la création du nouveau bourg de la Vicomté. Cette construction puis celle d'un nouveau presbytère (1871) sont financées par les paroissiens de la partie sud de Pleudihen qui refusent de participer au financement de la nouvelle église de Pleudihen. La paroisse Sainte-Anne de la Vicomté est érigée le 9 juillet 1870. Sa fondation fut le prélude à la création, en 1878, de la commune de la Vicomté-sur-Rance. A l'occasion des Journées du patrimoine, ces deux édifices sont ouverts et des animations sont prévues à La Vicomté pour rappeler cette *« création de la Paroisse… à celle de la Commune »*.

Pour nous aujourd'hui, comme pour nos amis hélennais et vicomtois dont la genèse communale est étroitement liée à Pleudihen, l'histoire continue de s'écrire et elle explique tout autant qu'elle justifie les collaborations entre nos trois communes. A l'occasion du Repas des Aînés du 24 septembre *(cf au dos)*, Daniel Brandilly présentera de nombreux clichés anciens dont les plans cadastraux qui permettent de visualiser l'évolution de notre centre bourg.

Pour conclure, je renouvelle ma bienvenue au Père Ouattara, lui qui mènera la Paroisse de Pleudihen dont dépendent celles de Saint-Hélen et La Vicomté. Avec l'église Notre-Dame, la Municipalité lui confie les clés d'un édifice chargé d'histoire et auquel nos habitants, croyants ou non, restent attachés. Nous lui souhaitons un beau ministère sur les bords de Rance. Et à vous tous, profitez de ces Journées du Patrimoine pour faire de belles rencontres et de jolies découvertes.

Le maire, David BOIXIERE

Journées européennes du patrimoine 2022
Programme des 17 & 18 septembre sur le site www.pleudihen.fr

CEREMONIE COMMEMORATIVE
Journée Nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives.
DIMANCHE 25 SEPTEMBRE
à 11h45, au Monument aux Morts

MARCHÉ
Tous les MARDIS
9h/13h, place de la mairie

ALERTE SÉCHERESSE
Retrouvez des **gestes simples** pour économiser l'eau sur notre site **www.pleudihen.fr/eau**

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous
02.96.88.20.55

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

Mystère Tutle expose ses peintures très colorées à la bibliothèque jusqu'au **01/10**

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).
Dans les villages : **mardi 27/09**
Dans le bourg : **tous les mardis**

Pleudihen Agenda de l'automne

Jusqu'au 30/09 *(prolongation)* : Expo photo *« Pleudihen et ses métiers »* en centre-bourg
Jusqu'au 01/10 : Expo « Mystère Tutle »
17 et 18/09 : Journées du Patrimoine
Dim. 18/09 : ~~Vide grenier~~ **ANNULÉ**
Sam. 24 /09 : Banquet des Aînés
Sam. 24/09 : Rencontre littéraire avec Aliou Hamidou Bah
Sam. 24/09 : Concours de palets nocturne
Sam. 01/10 : Fleurs en fête au Jardin du Presbytère (10h à 12h30)
Sam. 01/10 : soirée repas années 80

Journées du Patrimoine – Samedi 17/09 à 9h

Randonnée pédestre commentée du Pont Pée au Val Hervelin – Modification du parcours

parking salle des Fêtes. Durée 3h. Tél. : 02.96.88.20.55

Passage au Pont-Pée (présentation d'un ouvrage de continuité écologique réalisé sur le ruisseau du Coetquen), traversée du hameau de l'Hôpital (passage devant l'ancienne léproserie) puis des Rouchiviers, découverte du Val Hervelin et de l'histoire de la grotte (avec des témoins de 1944), retour vers le bourg par le Haut-des-Champs et le Tertre Busnel.

COMITE FÊTE ET CULTURE

Le VIDE GRENIER prévu dimanche 18 /09 est ANNULÉ

SOIRÉE REPAS Années 80 -SAMEDI *1er OCTOBRE*

Couscous + café gourmand - 15 € le repas

Salle des Fêtes - Réservation : 06.20.99.43.97
ou le bar Le Breizh au 09.67.45.89.11

HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

A compter de cette rentrée, nous confirmons ces horaires déjà testés sur certains villages.

MATIN : 6h30 au lever du soleil

SOIR* : coucher du soleil jusqu'à 20h00

**Sauf pour le centre bourg et bas de Mordreuc (commerces ouverts le soir) = jusqu'à 22h00.*

Compte-tenu de l'inflation des coûts d'énergie, ces nouveaux horaires nous permettent de limiter leur impact budgétaire.

TRAVAUX DE VOIRIE à LA GRAVELLE

Lundi 19 et Mardi 20 septembre

(accès limité aux riverains uniquement)

LES AMIS DU PATRIMOINE RANDONNÉE

Renseignements Pierre Chouin 02.96.83.33.43.
Rendez-vous à la Salle des Fêtes. Bâtons recommandés.
VEND. 23/09. *Départ à 9h. Ploubalay, Les polders.* (10 km, 3H)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – Sam. 24 sept. à 10h00

Rencontre avec Aliou HAMIDOU BAH
auteur de **« Clandestins »**
Entrée libre. Renseignements : 02.96.88.20.55.

CONCOURS de PALETS NOCTURE

COMPLET

Samedi 24 septembre - 19h
(terrain couvert aménagé derrière la salle des fêtes).
Buvette et restauration rapide sur place.
Contacts : 06.79.49.43.21, 06.10.34.68.89 ou 06.62.83.37.02

QUALITE des EAUX de BAIGNADE Résultats 2022

La Cale de Mordreuc Entérocoques/100 ml (MP) Escherichia coli/100 ml (MP)	**07/09/22** <15 15
Interprétation sanitaire	**Eau de bonne qualité**
La Ville Ger Entérocoques/100 ml (MP) Escherichia coli/100 ml (MP)	**07/09/22** 61 110
Interprétation sanitaire	**Eau de qualité moyenne**

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

DONNEZ VOTRE AVIS !

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants dans la lutte contre le changement climatique en leur confiant la mise en place de Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Établi pour une durée de 6 ans, le PCAET est un projet territorial de développement durable, mobilisant et impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associatifs, citoyens…). Il aborde l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de 5 axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

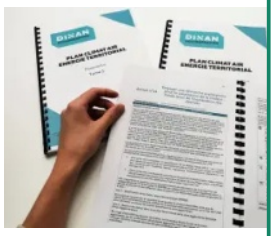

Le conseil communautaire de Dinan Agglomération a arrêté, le 28 février dernier, **la version projet du PCAET** constituant la réponse stratégie et opérationnelle des acteurs du territoire aux problématiques du dérèglement climatique. Il vise à engager le territoire dans une transition énergétique et écologique partagée à l'échelle locale.

Avant d'adopter définitivement le PCAET, les habitants de Dinan Agglomération sont invités à prendre connaissance du projet et à faire remonter leurs observations par voie numérique à pcaet@dinan-agglomeration.fr ou via un cahier numéroté mis à disposition du public au sein des 3 sites (Dinan Agglomération, maison intercommunale de Broons, maison intercommunale de Matignon) :

du jeudi 1er septembre, 9h au lundi 3 octobre 2022, 12h

Plus de renseignements sur https://www.dinan-agglomeration.fr/

REPAS DES AINES 2022 : *SAMEDI 24 SEPTEMBRE*

Pleudihennaises et Pleudihennais de 65 printemps et + sont cordialement invité(e)s à venir partager ce rendez-vous traditionnel, moment de convivialité, organisé par la commune. Cette année, plusieurs surprises égaieront ce repas, présence de l'exposition de Daniel Brandily *« Pleudihen Autrefois »*.

***INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES** auprès de la Mairie avant le 20/09*

PARENTS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS

Le Relais petite enfance organise
JEUDI 29 SEPTEMBRE, de 20h à 22h
à Dinan Agglomération 8 boulevard Simone Veil
une réunion d'information sur la nouvelle convention collective pour l'emploi à domicile applicable depuis le 01/01/22. Cette réunion permettra de rappeler les éléments permettant la mise en place et le suivi du contrat de travail avec un assistant maternel : Doit-on rédiger un contrat de travail ? Comment calculer la mensualisation ? Quel est le montant de l'indemnité d'entretien ? Quelles sont les nouveautés apportées par la nouvelle convention collective ?
Renseignements et inscriptions : 02.96.87.52.78